

**PORT DE BARNEVILLE-CARTERET
COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
Du 10 juin 2014 (16h00-18h15)**

Le conseil portuaire du port de Barneville-Carteret s'est réuni le 10 juin 2014 à la mairie de Barneville-Carteret, sous la présidence de monsieur **Beaufils**, vice-président du conseil général, représentant le président du conseil général.

ASSISTAIENT A LA REUNION :

Membres du conseil portuaire :

- M. Beaufils, président ;
- MM. Géhanne, Laurent, représentants du concessionnaire ;
- M. Desplanques, représentant de la commune de Barneville-Carteret ;
- M. Leteissier, représentant du personnel concerné par la gestion des ports, sous l'autorité du conseil général de la Manche ;
- M. Hébert, représentant du personnel du concessionnaire ;
- MM. Jourdam, Legallais, de Saint Denis, représentants des usagers au titre des activités de plaisance ;
- MM. Gros, Delahaye, Normand, représentants au titre des activités de commerce ;
- M. Davodet, Delalonde, représentants au titre des activités de pêche.

Autres participants :

- M. Ackers, sans voix délibérante ;
- M. Charpentier, direction des mobilités et de l'exploitation portuaire.

Absents excusés :

- M. Renaux, conseiller général ;

°
° °

M. Beaufils, président du conseil portuaire, ouvre la séance, puis donne la parole à **M. Charpentier** afin de procéder à l'appel des membres.

M. Géhanne, en tant que nouvel élu, accueille et souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire.

Constatant que le quorum est atteint, **M. Beaufils** invite **M. Leteissier** à présenter les points à l'ordre du jour de la réunion.

I - Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil portuaire du 8 novembre 2013 :

M. Beaufils demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu.

MM. de Saint Denis, Jourdam et Legallais expliquent que n'ayant pas pu télécharger les documents relatifs à ce conseil portuaire, ils s'abstiennent de ce fait.

Le compte-rendu est approuvé moins 3 abstentions.

M. Charpentier précise que le problème de téléchargement sera analysé.

II - Rapport d'activité :

M. Leteissier présente le rapport des différentes activités (pêche, commerce et plaisance).

M. Beaufils demande s'il y a des questions, en l'absence de questions, il invite **M. Leteissier**

à poursuivre.
POUR NOUS ÉCRIRE

III - Budget exécuté 2013 :

M. Leteissier présente le budget exécuté 2013 et en l'absence d'observations poursuit avec le budget prévisionnel 2014.

IV - Budget primitif 2014 :

M. Leteissier présente le budget primitif 2014.

M. Legallais remarque que la surface des espaces verts va diminuer, avec la construction de la nouvelle école de voile, mais que les coûts d'entretien sont identiques.

M. Hébert précise qu'il faut prendre en compte la totalité des espaces verts compris dans le périmètre de la concession y compris la gare maritime. La modeste diminution liée à l'école de voile sera examinée à la fin du chantier et lors du budget primitif 2015.

M. Géhanne souligne que ce n'est pas la diminution des coûts d'entretien des espaces verts, qui permettra d'équilibrer le budget. Il est impératif de générer de nouvelles recettes.

M. Delalonde pense qu'il faudrait revoir la politique tarifaire globale. Les Jersiais bénéficient de 50 % de remise sur la facturation de leur place.

M. Jourdam regrette la gratuité pour les nombreux usagers utilisant la cale de mise à l'eau.

M. Laurent estime que l'instauration d'une tarification pour les cales de mise à l'eau, pénaliserait les utilisateurs aux moyens modestes.

M. de Saint Denis souligne qu'il faudrait une augmentation de 16 % des produits d'exploitation afin de réaliser le budget prévisionnel.

M. Legallais s'étonne que le pont bascule a été budgété pour 47 000 €.

M. Desplanques indique que 70 % de cette dépense, répondant à une obligation réglementaire, de l'État sont subventionnés.

M. Delahaye confirme que d'ici la fin de l'année, un arrêté préfectoral va décliner les obligations de pesée et de traçabilité des produits de la mer. C'était une opportunité pour la commune de pouvoir bénéficier de fonds européens pour cette construction.

M. Gehanne souligne qu'il est important que les pêcheurs puissent débarquer à Barneville-Carteret ce qui ne serait plus le cas si le port n'était pas équipé d'un centre de débarque et d'un point de pesée.

En l'absence d'observations, **M. Beauvils** demande l'avis du conseil portuaire sur le budget primitif 2014. Il est adopté à l'unanimité.

V – Point sur les travaux :

M. Charpentier informe des désordres constatés sur les structures du quai d'armement et de l'ascenseur à bateaux. Une corrosion et une mise à nue des armatures des différentes poutres sont préjudiciables à la résistance nécessaire pour ce quai. Des travaux sont à entreprendre et comportent :

- Mise en place des échafaudages sous la structure du quai ;
- Lavage par jet d'eau haute pression en sous-face des poutres ;
- Purge des bétons malsains et creux de la sous-face des poutres par hydro-démolition;
- Traitement de la corrosion des armatures HA en place ;
- Reconstitution de la section initiale de la poutre en augmentant l'enrobage des aciers.

Les travaux sont prévus débuter en septembre 2014 pour une durée de 3 mois. Ils nécessitent d'anticiper et planifier les mises à sec des bateaux avec une bonne information vis-à-vis des usagers et professionnels utilisant ces équipement.

M. Gehanne remercie les services du Conseil Général pour les échanges et la coopération avec eux. Il indique que malgré les travaux sur le quai d'armement le dispositif de levage des bateaux, pour le port à sec, sera mis en place, provisoirement, cet été. Il informe qu'une négociation est en cours pour le changement de la cuve d'hydrocarbures avec une mise en service à la fin de

l'année. Il souligne l'état préoccupant de la porte abattante du bassin et déplore que les budgets ne permettent pas de faire des actions préventives.

M. Hébert informe que l'extrémité du ponton F a été démonté pour réparation, que le "E" a été pratiquement refait.

M. Jourdam estime qu'il manque un pilier sur les pontons F et E.

M. Legallais souligne qu' 'il y a toujours un problème de stationnement de véhicules sur les terre-pleins.

M. Beaufils demande s'il y a des questions sur les travaux.

En l'absence de questions, il invite **M. Leteissier** à passer au point suivant :

VI - Point sur la réception et le traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires :

a) Actualisation (tous les 3 ans)

Le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Barneville-Carteret a été actualisé par l'arrêté : DTM n° 2013-236 du président du conseil général de la Manche en date du 31 juillet 2013.

Réception et traitement des déchets 2013

DECHETS D'EXPLOITATION SOLIDES			
Catégorie	Dénomination	Evaluation Annuelle 2013	Coût
Déchets ménagers et assimilés Zone plaisance et pêche	déchets de cuisine	Non communiqué	CCCI
	déchets de tissus d'animaux (pêche)		
Verre	verres ordinaires	25,01 T	
Fûts et emballages	cartons d'emballage	7,6 T	/
	emballages plastiques		
	cagettes en polystyrène		
	papiers d'emballage		
Métaux (hors fûts et contenants)	dragues	5 T	/
	chaînes		
	câbles		
Plastiques (hors emballages)	films en plastique	50 m ³	/
	filets de pêche		
	bacs " halle à marée "		
Palettes et cagettes en bois	palettes en bois	5 m ³	/
Déchets souillés par des substances dangereuses	ustensiles souillés par un produit dangereux	1,854 T	/
	chiffons en tissu souillés par des produits dangereux		
	filtres à huile		
	filtres à gasoil/essence		
	pinceaux		
	bois de coque de navire		
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	bidons d'huile vides	0,5 T	
	contenants de peinture		
	contenants de produits nettoyants		
	contenants de produits dégraissants		

	contenants de produits de lubrification		
Piles et accumulateurs	piles usagées	10 KG	/
	batteries	5	/
DECHETS D'EXPLOITATION LIQUIDES			
Catégorie	Dénomination	2013	Coût
Huiles et combustibles liquides usagés	huiles de vidange	4800 litres	/
	jus de cale	30 m ³	/
Eaux vannes	eaux noires		
	eaux grises		

L'année 2013 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

VII - Questions diverses :

M. Delalonde déplore la fermeture de la zone technique et souhaiterait un accès dans la journée.

M. Géhanne indique que cette mesure a pour objet de sécuriser une zone de travail.

M. Hébert précise que les remarques sur cette clôture proviennent essentiellement de promeneurs qui étaient habitués à déambuler entre les navires. Il rappelle que des badges d'accès peuvent être délivrés.

M. Jourdam s'informe sur la fréquence d'évacuation des déchets.

MM. Hébert et Davodet précisent qu'elle est effective lorsque 4 "big-bags" sont remplis.

M. Ackers informe que cet été, le Centre Nautique, souhaite bloquer l'accès à la cale de mise à l'eau lors de chaque mise à l'eau d'embarcations de l'école de voile. Il fait part de son inquiétude sur des conflits pouvant apparaître au regard du nombre des plaisanciers l'utilisant.

M. Desplanques informe que la seule solution est de partager.

M. Beaufils demande qu'un arrêté de police soit pris avec l'appui de **M. Leteissier**, afin de fixer les règles d'usage.

M. Delalonde demande des informations sur le projet futur du port.

M. Beaufils informe que des réunions ont lieu entre les services du conseil général et la nouvelle municipalité afin de constituer un dossier pour le développement des activités.

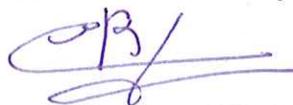
M. Jourdam souhaite connaître le niveau du chenal.

M. Hébert indique que la cote est à + 5 CM, mais qu'il y a un banc important à la sortie du chenal.

En l'absence d'observations, **M. Beaufils** remercie les membres présents pour leur participation, et lève la séance.

Saint-Lô, le 09 OCT. 2014

Le président du conseil portuaire,



Erick BEAUFILS